

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 18 août 2008, à 20h00, au Club Nautique St-Louis, 360, Chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph (Québec).

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur O'Donnell Bédard, Maire
- Monsieur Michel Croteau, conseiller
- Monsieur Guy Jacob, conseiller
- Monsieur Claude Lessard, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ABSENCES MOTIVÉES:

- Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
- Monsieur Jacques Coulombe, conseiller

Ouverture de la séance

Le Maire, monsieur O'Donnell Bédard souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et déclare cette séance ouverte.

7785- Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Michel Croteau, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance du 18 août 2008, après y avoir ajouté le point suivant:

a) imposition d'une amende pour débordement de fosse septique;

7786- Acceptation du procès-verbal des délibérations de la séance du 18 août 2008

- Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 21 juillet 2008, tel que soumis.

7787 – Acceptation des listes et rapports mensuels

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les listes et rapports ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de juillet 2008;
- Conciliation bancaire au 31 juillet 2008;
- Rapport budgétaire pour le mois de juillet 2008;

7788 – Certificats de crédits disponibles

Il est proposé par M. Michel Croteau, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les certificats de crédits disponibles portant les numéros 800196 à 800214 inclusivement, tel que préparés par la secrétaire-trésorière.

7789 - Rapport de l'inspecteur

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Michel Croteau et résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour le mois de juillet 2008.

7790 – Suivi des affaires découlant du procès-verbal de la séance du 21 juillet 2008.

Revégétalisation des rives. Une lettre a été transmise à tous les citoyens qui n'avaient pas fait de travaux de revégétalisation ainsi qu'à ceux qui avaient commencé mais n'avaient pas terminé. Environ 150 lettres ont été postées.

Entente de service concernant le prélèvement et l'analyse d'échantillons d'eau potable au Club Nautique

Les prélèvements et analyses des échantillons d'eau potable au Club Nautique ont été faits et il s'est avéré qu'il y avait une infime présence de bactéries atypiques dans le puits. Il faudra donc, après la fermeture du Club Nautique, procéder à la désinfection du puits. Il n'y a aucun danger pour le moment, ce n'est qu'une précaution à prendre.

Tournoi de golf de la Fondation médicale de Ste-Catherine. Près de 125 lettres ont été transmises par la Ville à différents golfeurs mais à ce jour, aucune réponse. Il faudrait peut-être que les conseillers qui connaissent des golfeurs les informent de la tenue de ce tournoi très important pour notre ville si nous voulons conserver notre clinique médicale. Le tournoi aura lieu le 23 septembre prochain au Club de Golf du Lac-Saint-Joseph.

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du suivi du procès-verbal de la dernière assemblée.

7791- Acceptation d'une demande de dérogation mineure pour le 998, Chemin Thomas Maher, Lac-Saint-Joseph

ATTENDU QUE le Conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour la propriété du 998, Chemin Thomas Maher, Lac St-Joseph.

ATTENDU QU'un avis public à cet effet a été publié dans le journal Le Courrier de Portneuf, le 9 août 2008;

ATTENDU QU'aucune personne intéressée n'a manifesté d'opposition à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure au 998, Chemin Thomas Maher, Lac-Saint-Joseph soit:

- permettre l'installation d'une génératrice et d'une bonbonne de gaz propane dans la cour avant minimale à plus ou moins 10 mètres de l'emprise de rue étant donné la configuration de cette propriété, plutôt que 22,00 mètres, tel que requis par les dispositions de l'article 3.3.1.1 du règlement numéro 94-117;

et autorise la secrétaire-trésorière à émettre un certificat de conformité en ce sens.

7792- Acceptation d'une demande de dérogation mineure pour le 444, Chemin Thomas Maher, Lac-Saint-Joseph.

ATTENDU QUE le Conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour la propriété du 444, Chemin Thomas Maher, Lac St-Joseph.

ATTENDU QU'un avis public à cet effet a été publié dans le journal Le Courrier de Portneuf, le 9 août 2008;

ATTENDU QU'aucune personne intéressée n'a manifesté d'opposition à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure au 444, Chemin Thomas Maher, Lac-Saint-Joseph soit:

- permettre l'empiètement de 0,3 mètre d'une résidence déjà existante dans la marge latérale soit à une distance de 2,73 mètres de la ligne de lot plutôt que 3,00 mètres, tel que requis par les dispositions de l'article 3.3.3.1 du règlement numéro 94-117;

et autorise la secrétaire-trésorière à émettre un certificat de conformité en ce sens.

7793 – Conservation du barrage Maher

Après discussion entre les membres du Conseil, il s'avère qu'il est nécessaire de conserver le Barrage Maher.

Il est donc proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité de demander à la directrice générale de transmettre une lettre à M. Yvon Gosselin du MDDEP afin de l'informer de la nécessité de créer un bassin de rétention nécessaire au soutien du développement résidentiel, de la villégiature et des infrastructures récréo-touristiques et municipales et de suggérer au gouvernement du Québec et au ministère des Richesses naturelles de maintenir ce barrage, de le réparer pour rencontrer les fins environnementales, dans le cadre du programme de revitalisation des rives auquel participent tous les citoyens de ville de Lac-Saint-Joseph.

7794 – Nomination d'un signataire pour la licence des droits d'utilisation du rôle d'évaluation foncière entre le MAMR et Ville de Lac-Saint-Joseph

ATTENDU QUE le ministère des Affaires Municipales et des Régions (MAMR) a réalisé la base de données des rôles d'évaluation foncière géoréférencés à partir des données du rôle d'évaluation foncière de la Ville transmises au Ministère en vertu de la "*Loi sur la fiscalité municipale*";

ATTENDU QUE le MAMR favorise, par SIGAT, l'échange et le partage d'information géographique entre les partenaires, soit: les organismes municipaux et régionaux, les ministères et organismes gouvernementaux, les organismes à but non lucratif et les entreprises d'utilité publique;

ATTENDU QUE le MAMR rend accessible, par entente, à ses partenaires la base de données des rôles d'évaluation foncière géoréférencés;

ATTENDU QUE la Ville est titulaire des droits d'auteur du rôle d'évaluation foncière de son territoire et de l'information géographique décrite en annexe;

ATTENDU QUE le MAMR désire signer une entente avec Ville de Lac-Saint-Joseph lui accordant une licence de droits d'utilisation du rôle d'évaluation foncière;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Ville doit désigner un représentant pour signer ladite entente avec la ministre des Affaires Municipales et des Régions;

Il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil nomme la directrice générale, Madame Vivian Viviers comme représentante dûment autoriser à signer ladite entente avec le MAMR.

7795 – Achat de l'élévateur à bateau

ATTENDU QUE lors de la signature d'une entente de patrouille nautique, la Ville de Lac-Saint-Joseph s'engageait à louer avec option d'achat, un élévateur à bateau pour installer au Club Nautique St-Louis pour le bateau de la patrouille;

ATTENDU QUE l'élévateur a été livré au Club Nautique St-Louis;

ATTENDU QUE les coûts de location pour l'année 2008 ont été acquittés, soit 1000 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE le coût d'achat est de 3 200 \$ plus taxes et que la Ville a signé un contrat de patrouille nautique pour trois (3) ans;

ATTENDU QUE lesdits coûts de location de cette année sont déductibles du prix d'achat laissant un solde de 2 200 \$;

ATTENDU QU'au terme du contrat de patrouille nautique, le coût annuel de location de l'élévateur à bateau représenterait approximativement le même montant que le prix d'achat soit 3 000 \$ versus 3 200 \$;

ATTENDU QUE l'élévateur à bateau est facilement remisable au Club Nautique St-Louis durant la période hivernale et que la Ville en serait propriétaire;

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte de procéder à l'achat de l'élévateur à bateau auprès de Cloutier Sports Nautiques au coût de 2 200 \$ plus taxes.

7796 – Rapport de la directrice générale

La directrice générale étant absente, M. O'Donnell Bédard mentionne que les 30 et 31 août prochains se tiendra l'Événement Découverte de la MRC de la Jacques-Cartier. Le samedi 30 août, les municipalités de Ste-Catherine, Fossambault-sur-le-lac et Lac-Saint-Joseph seront visitées et des activités sont organisées dans les trois municipalités. Pour ce qui eset de notre municipalité, les activités auront lieu au Club Nautique St-Louis où des citoyens pourront exposer leurs œuvres aux visiteurs. Il y aura un service de navettes pour aller visiter les villes voisines et de l'animation. Tous les résidents sont invités à y participer.

Monsieur Bédard mentionne de plus qu'il y aura assemblée générale annuelle de l'APELSJ le jeudi 21 août à 19h30 au Bivouac à Fossambault.

7797 – Imposition d'une amende pour débordement d'une fosse septique

Monsieur Bourgault explique qu'il a reçu une plainte pour une fosse septique qui débordait sur le lot 754-31. Il s'est rendu sur les lieux et a constaté les faits. Il en a avisé le propriétaire pour une deuxième fois et celui-ci l'a fait vidanger par la suite. Comme il s'agit d'une récidive, l'amende minimale est de 1 000 \$.

Il est proposé par M. Michel Croteau, secondé par M. Guy Jacob et résolu à l'unanimité que ce Conseil impose l'amende minimale de 1 000 \$ au propriétaire dudit lot, puisqu'il s'agit d'une récidive

7798 – Période de questions

Un citoyen interroge les membres du conseil concernant les lettres transmises aux citoyens qui n'ont pas encore fait de travaux de revégétalisation des rives.

Un autre s'informe sur l'apparition des algues bleues dans certains secteurs du lac durant l'été. Doit-on s'inquiéter ?

Un autre citoyen parle de la patrouille nautique sur le lac et ce qu'ils font concernant le bruit des bateaux.

7799 - Levée de la séance

Il est proposé par M. Jocelyn Boivin, appuyé par M. Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance à 21h00.

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

O'Donnell Bédard
Maire